



Bulletin Officiel

N° 4778 Lundi 26 Janvier 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

LAND'OR 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAND'OR 2

BANQUE DE L'HABITAT 3

ENNAKL AUTOMOBILES 3

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CELLCOM 5-6

SOMOCER 7-8

STIP 9

SOCIETE HEXABYTE 10-11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN - AGE - 12

UBCI - AGO - 13

PROJET DE RESOLUTIONS AGE - AGO

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN - AGE - 14-15

UBCI - AGO - 16-23

COURBE DES TAUX 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

- TUNIS AIR

Communiqué du CMF

Suite à la publication par la société LAND'OR du communiqué de presse en date du 21 janvier 2015, la cotation du titre LAND'OR reprendra le Jeudi 22 janvier 2015.

2014 - AS - 2085

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société LAND'OR

Siège social : Bir Fedid, 2054 Khelidia

La société LAND'OR porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que les pourparlers avec un fonds d'investissement étranger avancent dans le bon sens et que le «Term-sheet» a déjà été signé. Ainsi, toutes les démarches et procédures ont été prises afin de pouvoir finaliser l'opération à fin mars 2015 tout en sachant que la décision de concrétisation reste tributaire de l'accord des organes décisionnels des deux parties (Assemblée Générale Extraordinaire pour la société LAND'OR et Investment Committee pour le partenaire financier) et de l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie.

Par ailleurs, la société LAND'OR s'engage à tenir une communication financière dans les meilleurs délais afin d'en informer la place financière.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2086

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de l'Habitat –BH-
Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat, réuni le 21 janvier 2015, a décidé de convoquer les actionnaires de la banque pour le 18 février 2015 en AGO pour statuer sur l'exercice 2013 et AGE afin de statuer sur la proposition d'augmentation de capital à effectuer simultanément :

- Par incorporation de réserves et la distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour trois anciennes.
- En numéraire à hauteur de 50 Millions de Dinars par la création de Dix Millions d'actions à raison de cinq actions nouvelles souscrites pour neuf anciennes.

Le capital social passe de 90 Millions de Dinars à 170 Millions de Dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2087

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

Au cumul de l'année 2014, le marché total des véhicules neufs s'élève à 53 362 immatriculations soit une progression de 11,3% par rapport à 2013.

Ainsi la société a immatriculé au total 7 551 véhicules soit une progression de 4,8% par rapport à 2013, la part de marché globale étant de 14,2%.

Sur le marché des véhicules particuliers, Volkswagen arrive en 3^{ème} position avec 9,7% de parts de marché.

La marque Seat, réalise une progression de 41 % et maintien ainsi sa position sur le top 10 des marques du marché des véhicules particuliers.

Sur un marché premium en baisse de 3% par rapport à 2013, Audi se place 2^{ème} du marché avec une progression de 6,8%.

Volkswagen utilitaires consolide sa position sur un marché utilitaire en hausse de 28% et se place au 4^{ème} rang avec une part de marché de 8,8% et un volume en progression avec 14,2%.

Le conseil d'administration d'Ennakl automobiles réuni le 15 janvier pour l'approbation du budget 2015, enregistre avec satisfaction les réalisations de l'exercice 2014 avec un chiffre d'affaire consolidé de l'ordre de 307 millions de dinars et un résultat net avant impôts provisoire en progression de plus que 50% dépassant largement les objectifs prévus au niveau du plan stratégique CAP 2016.

Le Conseil d'administration a invité les dirigeants d'Ennakl Automobiles à poursuivre leurs efforts pour l'année 2015, l'année du 50^{ème} anniversaire de la société Ennakl Automobiles et du partenariat avec le groupe Volkswagen.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2050

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

La Société Chimique ALKIMIA informe ses actionnaires que suite aux mouvements sociaux et aux grèves ayant touché les Usines de production de phosphate, des réductions de marche de la production de STPP ont été effectuées à partir du mois de novembre 2014 par manque d'acide phosphorique. Deux des lignes de production de STPP sur trois ont été mises à l'arrêt à partir de la semaine dernière. Le niveau de la production de STPP se situe actuellement à **30% de la capacité nominale de l'usine**, engendrant d'une part une augmentation substantielle des coûts de production du STPP et **des perturbations des engagements commerciaux vis-à-vis de nos clients d'autre part.**

Ceci étant, le retour de l'activité de la CPG suite à l'accord intervenu le 22 Janvier 2015, avec les syndicats permettra à notre usine de **retrouver sa marche normale dans les jours à venir.**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014 :

INDICATEURS (en MTND)	DU 01/10/2014 AU 31/12/2014	DU 01/10/2013 AU 31/12/2013	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013	DU 01/01/2013 AU 31/12/2013*
Total des revenus (hors taxes)	16,5	12,1	42	31,8	31,8
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	13,4	9,6	32	23,9	23,9
Charges financières	0,3	0,3	0,9	1	1
Produits financiers	-	-	0,2	-	-
Trésorerie nette	3,4	4,6	1	-3,7	-3,7
Délai moyen de règlement des fournisseurs	95	117	80	101	101
Nombre de points de vente	6	6	6	6	6
Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)	1 344 m ²				
Masse salariale	0,8	0,4	2,3	1,8	1,8
Effectif moyen	137	120	120	120	120

*Les chiffres au 31/12/2013 sont audités.

Chiffre d'affaires :

- Au cours du quatrième trimestre 2014, les ventes de **CELLCOM** ont progressé de **36,36%** pour s'établir à **16,500 MTND**. La société continue sa percée sur le marché en devenant le premier vendeur de Smartphones en Tunisie avec une part de marché qui dépasse 25%.

- Par catégorie de produits, les ventes de **CELLCOM** au cours du quatrième trimestre 2014 ont été réalisées grâce à la vente de **70 769** Smartphones, **128 450** téléphones classiques et **1 150** tablettes.

- Le quatrième trimestre a connu le lancement de la commercialisation de quatre nouveaux Smartphones, à savoir **EVERVIVD**, **NANO MIRACLE**, **EVER SLIM** et **D35**.

- Depuis le début de l'exercice, le chiffre d'affaires a atteint **42,000 MTND**, soit une hausse de **32,07%** par rapport à la même date en 2013. Par rapport au business plan présenté lors de l'introduction en Bourse, **CELLCOM** est déjà à un taux de réalisation de **112,51%** (ventes 2014 estimée à 37,330 MTND).

- Sur l'ensemble de l'année 2014, **CELLCOM** a vendu **141 629** Smartphones (contre 41 078 estimés dans le business plan), **383 668** téléphones classiques (contre 345 896 estimés dans le business plan) et **3 306** Tablettes.

- Suite -

Marge Brute :

- La marge brute de **CELLCOM** est passée de 2,500 MTND au cours quatrième trimestre 2013 à **3,100 MTND** au troisième trimestre 2014, soit une hausse de **24,00%**. Le taux de la marge brute s'est établi à **18,78%** contre 20,66% une année auparavant.

- Depuis le début de l'année, la marge brute a atteint **10,000 MTND** contre 7,900 MTND en 2013. Le taux de la marge brute est passé de 24,84% fin décembre 2013 à **23,80%** une année plus tard, soit une baisse de **104 points de base**. Cette baisse traduit la politique agressive de prix que mène **CELLCOM** pour décrocher de nouvelles parts de marché d'une part, et l'impact de la dégradation du dinar tunisien face au dollar américain qui a augmenté le coût des importations sans que cela puisse être répercuté totalement sur les prix de vente d'une autre part.

Charges financières :

- Au cours du quatrième trimestre 2014, les charges financières de **CELLCOM** sont restées stables par rapport au quatrième trimestre 2013 à **0,300 MTND**. Par contre, depuis le début de l'année, une baisse de **10,00%** a été enregistrée à **0,900 MTND**. Les produits de placement depuis le 1^{er} janvier 2014 se montent à **0,200 MTND**.

Délai de règlement fournisseurs :

- Le délai moyen de règlement des fournisseurs est passé de 117 jours fin décembre 2013 à **95 jours** fin décembre 2014. Depuis le début de l'année, ce délai a été réduit à **80 jours**. Cela a mis de la pression sur la trésorerie de **CELLCOM**. Néanmoins, grâce à l'amélioration de la génération de flux d'exploitation, la trésorerie est restée stable à -3,700 MTND.

Force de vente :

- L'effectif moyen de **CELLCOM** est passé à **137 employés** en décembre 2014 contre 120 à la même date en 2013. La masse salariale est passée de 1,800 MTND à **2,300 MTND**, en hausse annuelle de **27,77%**, mais en ligne avec les estimations avancées dans le business plan. Cette hausse est due au recrutement de 34 nouveaux promoteurs répartis sur les différents points de vente afin de booster les ventes d'une part, et à la mise en place d'un nouveau système de rémunération basé sur les primes variables en fonction des ventes d'une autre part. Cette nouvelle politique a positivement impacté les réalisations commerciales de **CELLCOM**.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet 5033- Monastir.

La Société Moderne de Céramique- SOMOCER, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014.

Libellé	4 ème Trimestre			Cumul du 01-01 au 31-12			
	En millions de dinars	4T 2014	4T 2013	Variation 2014/2013	2014*	2013	Variation
1- Chiffre d'Affaires		14,422	15,138	-4,74%	72,333	68,726	5,25%
<i>CA Local</i>		9,347	11,078	-15,63%	48,601	52,594	-7,59%
<i>CA P.S.F. SOTEMAIL</i>		3,961	1,485	166,76%	17,446	4,887	256,98%
<i>CA Local</i>		13,308	12,563	5,93%	66,047	57,481	14,90%
<i>CA Export</i>		1,114	2,575	-56,75%	6,286	11,245	-44,10%
2- Production		18,678	17,542	6,47%	80,760	73,630	9,68%
3- Investissements		2,113	1,869	13,07%	7,836	7,502	4,45%
4- Engagements bancaires					77,424	64,041	20,9%
<i>Dettes à Moyen et long terme</i>					16,705	15,123	10,5%
<i>Dettes à court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires, engagements par signature)</i>					60,719	48,918	24,1%

** Les chiffres au 31 décembre 2014 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers de l'exercice 2014

Faits saillants du quatrième trimestre 2014

- **Le Chiffre d'Affaires Total de l'année 2014** s'établit à 72,333 millions TND, enregistrant ainsi une augmentation de 5,25% par rapport l'année 2013, arrêté à 68,726 millions TND.
- **Le Chiffre d'Affaires Local** est passé de 52,594 millions TND au 31 décembre 2013 à 48,601 millions TND en 2014, soit une baisse de (-7,59%).
- **Le total des autres ventes** (Ventes produits semi-fini pour SOTEMAIL) a enregistré une augmentation de 257 % et ce suite à l'entrée en production de la nouvelle extension de SOTEMAIL.
- **Le Chiffre d'Affaires Export au 31 Décembre 2014** a baissé de (-44,10%) passant de 11,245 millions TND au 31 Décembre 2013 à 6,286 millions TND en 2014 et ce suite à la suspension de l'export vers la Lybie.

- Suite -

- **La production** a enregistré au 31 Décembre 2014 une hausse de 9,68 % par rapport à l'année 2013.
- **Les investissements** au 31 Décembre 2014 totalisent 7,836 millions de dinars contre 7,502 millions de dinars en 2013.
- **Les engagements bancaires** au 31 décembre 2014 totalisent 77,424 millions de TND contre un total de 64,041 millions de TND à la même période de 2013. Les dettes à long et moyens termes représentent (21,6%) du total engagement au 31 décembre 2014. par rapport au 30 septembre 2014, les engagements bancaires ont augmenté de 5,2%.

Ceci étant, il y a lieu de préciser que la répartition des engagements bancaires ainsi que leurs évolutions par rapport au 30 septembre 2014 se représentent comme suit :

(En dinars)

Désignation	30-09-2014	31-12-2014	Evolution (%)
Engagements par signature	12 971 522	6 858 804	-47,1%
Escompte commercial et avances sur factures	19 057 622	18 902 529	-0,8%
Crédits à Moyen Terme	13 367 355	16 705 076	25,0%
Crédits de trésorerie	28 167 400	34 958 298	24,1%
Total	73 563 899	77 424 707	5,2%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE
PNEUMATIQUES-STIP**

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014

	Unité	4 ^{ème} trimestre		Cumulé à fin décembre		Exercice 2013
		2014	2013	2014	2013	
. Revenus						
Local	M DT	17 945	16 133	61 738	58 740	58 740
Export	M DT	4 819	7 580	27 898	36 070	36 070
Total	MDT	22 764	23 713	89 636	94 810	94 810
. Production (en volume)	Tonne	3 352	2 937	11 584	10 947	10 947
. Investissements	M DT	195	642	979	852	852
. Engagements bancaires : Emprunts+Concours bancaires (et autres passifs financiers)	M DT	174 122	174 162	174 122	174 162	174 162

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables en vigueur par les normes.

faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du quatrième trimestre 2014 se résument comme suit :

La progression de 11 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;

La régression de 36 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;

La régression de 4 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;

La progression de 14 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

La société HEXABYTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014.

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	4ème Trimestre			Du 1er janvier au		
	2014 *	2013	Variat° 4T14/4T13	31/12/2014 *	31/12/2013	Variat° 14/13
Produits d'exploitation (1)	2 089 911	1 918 428	8,94%	7 149 290 **	6 396 539	11,77%
Revenus ADSL résidentiel	1 162 120	1 419 228	-18,12%	4 213 350	4 432 286	-4,94%
Revenus XDSL Entreprises & Noms de domaine	358 250	339 234	5,61%	1 123 036	947 901	18,48%
Ventes Tablettes & Solutions surveillance IP	542 796	112 076	384,31%	1 759 524	948 717	85,46%
Revenus divers	26 746	47 890	-44,15%	53 381	67 635	-21,07%
Produits des placements	138 543	108 864	27,26%	312 208	261 254	19,50%
Charges financières (dont loyers de leasing)	5 973	138 805	-95,70%	9 971	147 678	-93,25%
Charges d'exploitation hors amortissements et provisions (2)	1 951 840	1 817 788	7,37%	5 241 033	4 744 077	10,48%
Dont charges du personnel	459 705	403 739	13,86%	1 505 439	1 390 859	8,24%
Dont autres charges d'exploitation	228 056	175 742	29,77%	700 232	666 708	5,03%
EBITDA(3)= (1)-(2)	138 071	100 640	37,19%	1 908 257	1 652 462	15,48%
Marge d'EBITDA (3)/(1)	6,6%	5,2%	1,4%	26,7%	25,8%	0,9%

(*) Ces chiffres sont extraits des situations comptables provisoires arrêtées à cette date.

(**) CA 2014 est calculé sans application du principe du Cut Off

L'ensemble des indicateurs d'activité, traduit la mobilisation de la société Hexabyte dans tous les domaines où s'exerce sa responsabilité et en particulier le suivi minutieux des nouvelles technologies et le respect des exigences de ses clients.

Le Moteur du modèle de croissance de la société Hexabyte, est l'esprit d'indépendance qui guide vers un choix d'investissements et une dynamique d'innovation.

I. Produits d'exploitation

- ❖ Au cours du 4^{ème} trimestre 2014, la société Hexabyte a réalisé une augmentation de son chiffre d'affaires de **8,94%** par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2013.

Le chiffre d'affaires total au 31 décembre 2014 s'est établi à 7 149 290 DT, contre 6 396 539 DT au 31 décembre 2013, soit une évolution globale de **11,77%**.

- ❖ L'augmentation du chiffre d'affaires de la société Hexabyte s'explique principalement par :

La forte compétitivité des produits HEXABYTE sur le marché tunisien et l'obtention de nouveaux marchés à l'étranger. En effet, l'évolution de **85,46%** des ventes de Tablettes et

- Suite -

- solutions de surveillance, est passée de 0,948 MDT au 31/12/2013 à 1,759 MDT au 31/12/2014.
Les efforts mis en œuvre par la société pour la prospection des marchés à l'étranger, ont été couronnés par la réalisation de quelques opérations d'exportation vers l'Afrique pour un montant de 400 mille dinars.
- L'augmentation des ventes des packs abonnement XDSL & Nom de domaine ont réalisé une croissance totale de **18,48%** par rapport au 31 décembre 2013, soit une hausse de 175 mille dinars. Cette augmentation est le fruit des offres de la stratégie commerciale à long terme en particulier et du renforcement des offres commerciales de la société Hexabyte en général.

I. Charges d'exploitation

Au 31 décembre 2014, les charges d'exploitation ont connu une évolution de **10,5 %**, en passant de 4,744 MDT à 5,241 MDT.

Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation des charges du personnel de l'ordre de **8,24%** et des achats de produits importés en vue de la revente (Tablettes, GPS, Caméras ...).

II. EBITDA

L'EBITDA de la société Hexabyte du 4^{ème} trimestre 2014 s'élève à 0,138 MTND contre 0,100 MTND au titre de la même période de 2013, soit une hausse de **37,19%**.

La marge d'EBITDA de la société a atteint **26,7%** au 31 décembre 2014, contre **25,8%** pour l'année 2013, soit une hausse de **0,9 %**.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

**La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA
Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd
Les Berges du Lac, 1053 Tunis**

La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 05 Février 2015 à 15h, au siège social : Immeuble Lloyd Tunisien, AV Tahar Haddad les Berges du Lac, Tunis , afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de l'augmentation du capital social de 35 millions de dinars.
- 2- Modification corrélative de l'article 8 des statuts.
- 3- Pouvoirs au conseil d'administration.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont conviés à 9 heures en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 5 février 2015 à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du Rapport annuel du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'Exercice 2013.
- 3- Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux Administrateurs.
- 6- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.
- 7- Affectation dans le compte « réserves facultatives » du montant représentant le solde du compte modification comptable au 31/12/2013.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 9 Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif de crédit.
- 11- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs .
- 12- Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
- 13- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

PROJETS DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES LLOYD TUNISIEN
SIEGE SOCIAL : AVENUE TAHAR HADDAD – LES BERGES DU LAC**

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société Tunisienne d'Assurances LLOYD TUNISIEN qui se tiendra en date du 05 février 2015.

Première résolution : Délais de convocation

Les actionnaires ratifient en tant que besoin les modes et les délais de convocation de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

Deuxième résolution : Augmentation de capital

L'Assemblée Générale constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social actuellement fixé à 10.000.000 de Dinars tunisiens, divisé en 2.000.000 d'actions de 5 Dinars tunisiens chacune, d'une somme de 35.000.000 de Dinars tunisiens pour le porter ainsi à 45.000.000 de Dinars tunisiens par la création de 7.000.000 actions nouvelles d'un montant nominal de 5 Dinars tunisiens chacune.

La souscription sera ouverte à tous les actionnaires de la société proportionnellement à leur participation dans le capital social, soit à concurrence de sept (7) actions nouvelles en contrepartie de (2) deux actions anciennes.

Les actions nouvelles produiront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015.

Ces actions sont à souscrire en numéraire et libérées de moitié lors de la souscription.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

Troisième résolution : Souscription

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration à l'effet de recueillir la souscription et le versement, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, rendre effective l'augmentation du capital et en constater la réalisation définitive.

Cette augmentation de capital sera réalisée lors, et du seul fait, de l'établissement du certificat du dépositaire des fonds concernant l'augmentation de capital en numéraire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

- Suite -

Quatrième résolution : Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 8 des statuts comme suit:

ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq millions (45.000.000) de dinars tunisiens. Il est divisé en neuf millions (9.000.000) d'actions de cinq (5) dinars chacune, toutes nominatives souscrites et libérées en numéraires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième résolution : Formalités de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir les formalités de dépôts et de publications et toute autre formalité requise par la loi en vue d'effectuer toutes formalités légales.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 5 février 2015.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie en tant que besoin le retard dans la tenue de l'assemblée, les modes et les délais de convocation de la présente et la déclare régulièrement convoquée et constituée.

La présente résolution mise au vote est

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2013 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

La présente résolution mise au vote est

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit:

A- Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales

Le conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF, conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	24,01%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
Alyssa Sicav	1,984%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 189 KDT
UBCI Univers SICAV	56,63%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	16 KDT
Salambo SICAV	90,82%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,65% Actifs nets TTC	-	41 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 263 KDT en 2013.

Cette convention mise au vote est.....

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2013, à 26 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les

- Suite -

prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2013, au titre de ce contrat, s'élèvent à 996 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

A- Opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions conclues antérieurement ayant fait l'objet d'avenant

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d' « assistance technique », conclus le 30 décembre 2014, entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013, permettant ainsi de rembourser les charges des prestations de services informatiques ainsi que les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe courant l'exercice 2013, totalisant 7.207 KDT. Le reliquat du montant du remboursement relatif à l'exercice 2013, soit 3.293 KDT a été enregistré comme gain exceptionnel.

Le reliquat du montant du soutien financier, soit 6,5 MDT, sera imputé sur les comptes de 2014 et permettrait ainsi d'annuler l'effet financier des conventions conclues avec le groupe BNP PARIBAS au titre de cet exercice.

Ainsi, les conventions conclues avec le groupe BNP PARIBAS et ayant fait l'objet de remboursement au titre de l'exercice 2013, sont présentées ci-dessous.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'application ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2013, s'élève à 1 041 KDT. Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2013, s'élève à 301 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 207 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2013 s'élève à 36 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif,

- Suite -

personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 328 KDT.

1.1. *Contrat d'application CONNEXIS CASH*

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 435 KDT.

1.2. *Contrat d'application VINCI*

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2013, s'élève à 186 KDT et a été comptabilisé parmi les charges. Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 89 KDT.

1.3. *Contrat d'application CONNEXIS TRADE*

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 451 KDT.

1.4. *Contrat d'application IVISION*

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 370 KDT.

1.5. *Contrat d'application SUN*

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 36 KDT.

- Suite -

1.1. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2013, s'élève à 61 KDT.

1.2. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 382 KDT.

1.3. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 58 KDT.

1.4. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 142 KDT.

1.5. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.6. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 72 KDT.

- Suite -

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 172 KDT.

1.1. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le déploiement de cette application a été réalisé en 2013 moyennant la facturation d'un montant de 91 KEURO hors taxes, soit 213 KDT.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2013, s'élève à 85 KDT.

1.2. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

L'UBCI a reçu une seule facture au titre de ce projet datant de 2012 pour un montant de 18 KDT.

1. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

2.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2013, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 62 KDT ;
- Licence COBOL (Licence Groupe BNP) pour un montant de 68 KDT ;
- Licence ORACLE SIEBEL pour client First pour un montant de 24 KDT ;
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 59 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2013 s'élève à 213 KDT.

2.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. Le montant total facturé en 2013, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 59 KDT.

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2013. Le montant facturé à ce titre, en 2013, s'élève à 7 KDT.

2.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2013. Le montant facturé à ce titre, en 2013, s'élève à 59 KDT.

- Suite -

2.2.4. Prestations de maintenance de boitiers

En 2013, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed et de boitiers Bluecoat, respectivement pour 83 KDT et 48 KDT. Le montant total de ces factures s'élève à 131 KDT.

2.3. Redevances de télécommunication

En 2013, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total des dites redevances s'élève à 408 KDT.

3. Acquisition d'immobilisations incorporelles

En 2013, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 287 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2013, totalisent 1.359 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 690 KDT,
- Frais de développement informatique : 669 KDT.

5. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel des dites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI. Le plafond au titre de l'exercice 2013 est fixé à 1.8% du PNB.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2013.

La convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d' « assistance technique », conclue le 30 décembre 2014, ainsi que les conventions y afférentes mentionnées, mises au vote sont...

A- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de provision des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes TUNISIE TELECOM et POULINA, de l'Office des céréales et des sociétés La Rose Blanche, Orange Tunisie et l'ETAP. L'encours des dites garanties s'élève, au 31 décembre 2013, à 156 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2013, s'élèvent à 301 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

- Suite -

A- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 18 Juin 2014 se détaillent, pour l'exercice 2013, comme suit :
 - La rémunération annuelle brute du Président du Conseil, telle que fixée par le conseil d'administration réuni le 25 juillet 2013, s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2013 s'élève à 323 KDT, dont 9 KDT de charges fiscales.
 - La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. La rémunération annuelle du Directeur Général, telle que prévue par ledit contrat, s'élève à 268 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion d'un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2013 s'élève à 638 KDT, dont 131 KDT de charges fiscales et sociales.
 - Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2013, s'élève à 476 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en Dinars) :

	Président du conseil d'administration		Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	322 790	0	637 919	0	476 000	476 000
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0
Total	322 790	0	637 919	0	476 000	476 000

Cette convention mise au vote est.....

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 512 744,332 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans le compte « Réserves facultatives » un montant de (14 205 800,140) Dinars représentant le solde du compte modification comptable au 31/12/2013.

La présente résolution mise au vote est.....

Sixième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 qui s'élève à 20 426 988,153 Dinars, après reprise du report à nouveau, dans les réserves comme suit :

- Suite -

Bénéfice de l'exercice	20 426 897,812
Report à nouveau	90,341
Total	20 426 988,153
Réserve légale	1 021 349,408
Réserves spéciales de réinvestissement	10 047 577,039
Bénéfice disponible	9 358 061,706
Dividendes	5 219 911,500
Réserves facultatives	4 138 150,206
Reliquat	0

Le dividende par action est ainsi fixé à 0,300 dinars.

La présente résolution mise au vote est

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 438 424,022. Dinars brut à titre des jetons de présence pour l'exercice 2013 et fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2014, à un montant global de 460 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'allocation aux membres des comités d'audit, de risque et exécutif de crédit 37 500,000 Dinars bruts à titre des jetons de présence pour l'exercice 2013 et approuve l'allocation aux membres du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques, à titre de jetons de présence la somme de 750 Dinars bruts par administrateur et par réunion pour l'exercice 2014.

La présente résolution mise au vote est.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick POUPON pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2016.

La présente résolution mise au vote est.....

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de BNP PARIBAS BDDI Participation pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2016.

La présente résolution mise au vote est.....

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte du décès de l'administrateur M. Taher BOURICHA, ratifie conformément aux statuts la cooptation en qualité d'Administrateur de Madame Sonia BOURICHA, en remplacement du défunt, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Mme Fatma ABASSI de son poste d'administrateur, ratifie conformément aux statuts la cooptation en qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Ridha BEN MOSBAH en remplacement de celle-ci et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Treizième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie conformément aux statuts la cooptation en qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Jean-Marc BRAULT DE BOURNONVILLE pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatorzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 (modifié par la loi 2005-65 du 27 juillet 2005) du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est.....

Quinzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.....

A V I S

COURBE DES TAUX DU 26 JANVIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,948%		
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,948%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,954%	1 004,043
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,961%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,974%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,988%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,051%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,064%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,070%	1 000,006
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,077%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,090%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,104%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016	5,120%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,178%	1 003,007
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,453%	913,224
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,533%	995,272
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,804%	1 022,777
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,046%		980,288
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	979,921
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	793,250
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	978,248
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	967,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,503
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,526
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	950,306
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		962,980

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,409	153,451		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,540	13,544		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,878	99,880		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,395	1,396		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,498	37,507		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,000	51,014		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,693	163,753		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	579,002	577,813		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	113,936	113,920		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	125,234	125,376		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,158	121,301		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,094	112,160		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	96,154	96,339		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,262	131,108		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,039	90,985		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,239	102,401		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	101,875	101,944		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	102,255	102,337		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 443,812	1 445,911		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 388,661	2 392,240		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,000	110,312		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	103,908	103,952		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	130,912	131,080		
24 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 217,582	1 217,177		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	130,567	130,588		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,107	16,180		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 118,553	5 134,105		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 976,169	4 990,639		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,328	2,324		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,027	2,026		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,104	1,101		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,771	108,807
33 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,221	104,250
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,281	106,314
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	102,995	103,006
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,205	104,242
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,032	107,058
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,598	104,635
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,233	103,264
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,292	103,318
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,331	105,360
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,347	102,375
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,433	104,466
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,473	104,506
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	106,943	106,975
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	105,895	105,928
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,568	103,597
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	102,873	102,904
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	104,965	104,996
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,058	103,093
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	103,979	104,010
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,141	105,172
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	102,922	102,957
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	103,882	103,917
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,178	105,207
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,616	102,647

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,552	10,555
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,028	103,055
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,282	104,317
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,004	100,003
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
61	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,705	101,788
SICAV MIXTES								
62	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,287	65,355
63	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,445	146,164
64	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 479,755	1 477,538
65	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,056	112,990
66	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,662	111,583
67	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,244	85,250
68	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,257	17,244
69	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	275,012	275,440
70	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	32,001	32,020
71	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 384,956	2 385,111
72	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,659	76,804
73	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,745	57,777
74	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,994	99,107
75	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	107,252	107,418
76	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,016	94,221
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,427	11,431
78	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,459	12,467
79	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	15,945	15,956
80	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,952	14,960
81	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	12,947	12,961
82	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,460	11,471
83	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,652	10,658
84	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,743	10,744
85	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	127,263	127,473
86	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,474	124,560
87	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,646	10,612
88	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	107,361	107,223
89	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,321	20,304
90	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,753	73,852
91	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,547	76,558
92	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,500	97,539
93	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,247	85,108
94	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,815	96,696
95	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,482	104,460
96	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	9,001	9,003
97	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,063	7,043
98	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	102,534	102,610
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,649	104,081
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,422	99,614
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	139,799	140,696
102	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,274	10,200
103	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	121,115	119,951
104	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,701	120,112
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,816	104,829
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,817	103,574
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	178,778	181,908
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	164,976	167,417
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	145,121	146,616
110	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 010,701	12 131,463
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,385	18,622
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	134,744	135,491
113	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,400	103,451
114	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	115,987	117,960
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 781,054	8 758,245
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,945	8,990
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,512	98,506
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	99,841	99,988
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,786	8,844
121	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	97,861	98,975

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

...Le Consortium



**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
AU 31 DECEMBRE 2013**

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR



JANVIER 2015

SOMMAIRE

- I. Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**

- II. Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**

- III. Notes complémentaires des Commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**

- IV. Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013.**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013**

.....Le Consortium



Cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Commissaire aux comptes

SFC
32 Av Liberté 1002 Tunis
Tel : (216) 71 847 027
Fax : (216) 71 281 376

Consortium d'audit et de conseil, constitué entre le cabinet Hichem CHEKIR et le cabinet AMEX

Cabinet Hichem CHEKIR
Centre Urbain Nord Résidence Carthage Palace
1082 Tunis
Tel (216) : 71 947 145- 71 492 541
Fax (216) : 71 496 122

AMEX
Résidence Regency- Rue du Lac Leman les Berges
du Lac, 1053 Tunis
Tel : (216) 71 861 750 -71 860 783
Fax : (216) 71 860 889

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR SA" - Tunis

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes présentant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 675 950 KDT**, une situation nette positive de **100 482 KDT** et un résultat déficitaire de **205 284 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant aux évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 - Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 - Avions destinés à la vente

Le matériel de transport aérien de la société "TUNISAIR-S.A" comporte deux avions présidentiels: un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, de valeurs nettes comptables respectives à la clôture de l'exercice 2013, de **13 498 KDT et 200 752 KDT**.

La société "TUNISAIR-S.A" supporte par ailleurs, diverses charges concernant ces deux appareils dont principalement les dotations aux amortissements estimées à **17 881 KDT** au titre de l'exercice 2013 et des charges financières relatives au financement de l'appareil A340 estimées à **3 914 KDT**.

La Direction de la société "TUNISAIR-S.A" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils. Toutefois, jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, ledit plan de vente n'a pas été concrétisé.

Par ailleurs, la société "TUNISAIR-S.A" a procédé courant l'exercice 2013, sur recommandations du comité directeur réuni le 30 Août 2012 à la mise en vente de huit avions d'une valeur nette comptable globale de **59 306 KDT**.

L'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils au 31 décembre 2013, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.1.2 - Autres immobilisations corporelles

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **13 381 KDT**.

Cette situation ne permet pas à la société de se conformer aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur des biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2 - "Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales"

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **40 074 KDT et 51 008 KDT**. (Note complémentaire n°1).

3.2.2 - Autres comptes Clients & Comptes Rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2013, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **14 346 KDT et 7 201 KDT**. (Note complémentaire n°2.1).

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.3 - Autres actifs et passifs courants

L'audit des "Autres Actifs et Passifs Courants" a permis de dégager les anomalies suivantes :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants s'élevant respectivement à **12 956 KDT et 8 727 KDT**. (Note complémentaire n°3).

- Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales avec les comptes de la société "TUNISAIR-S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **3 737 KDT**. (Note complémentaire n°4).

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.4- Projets et prestations informatiques

Les charges de maintenance réalisées au titre de l'exercice 2013 et la régularisation des charges des exercices 2011 et 2012 sont facturées par la société "A.I.S.A", pour des montants respectifs de **10 285 KDT** et **5 359 KDT** courant l'exercice 2013.

Le montant de ces charges, bien qu'arrêtées par référence aux avenants n°3, 4 et 5 du contrat d'externalisation, signés courant 2013, avec la société filiale "A.I.S.A", n'ont pas été autorisés préalablement par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR - S.A".

D'autre part, l'examen des dispositions des avenants, ci-dessus mentionnés, et l'audit des comptes réciproques de la société "TUNISAIR - S.A" avec sa filiale "A.I.S.A", a permis de relever les anomalies suivantes :

- En l'absence de règle de distinction entre les charges et les immobilisations, la société "TUNISAIR-S.A", n'a pas constaté parmi ses immobilisations incorporelles les projets informatiques en cours de développement par la société "A.I.S.A" ;
- Le défaut d'élaboration d'un cahier des charges approprié avant l'engagement de certains projets (ERP, BPR,...);
- Les prestations relatives à l'exercice 2013 ont été déterminées sur la base d'états financiers provisoires non certifiés par le commissaire aux comptes de la société "A.I.S.A";
- L'absence d'un budget de la société "A.I.S.A" dûment approuvé par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR-SA";
- Les avances consenties à la société "A.I.S.A" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Cette situation ne nous permet pas d'avoir une assurance raisonnable quant à la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société "A.I.S.A" pour le compte de la société "TUNISAIR-SA".

3.5 - Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "TUNISAIR-S.A" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "TUNISAIR-S.A" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.6 - Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2013, un total solde débiteur de **94 KDT** et un total solde créditeur de **19 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires. (**Note complémentaire n°5.1**).

De même, certains autres comptes bancaires locaux et étrangers ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture (**Note complémentaire n°5.2**).

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2013 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires antérieurs à l'exercice 2013 détaillés comme suit :

- Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **1 245 KDT** et **1 889 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;
- Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **4 435 KDT** et **3 995 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "TUNISAIR- SA".

3.7 - Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. (**Note complémentaire n°6**)

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 146 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social;
- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 167 KDT** non mouvementés depuis 2012 ;
- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés ainsi que sur l'exactitude des soldes des comptes liés au fonds social d'autre part.

4- Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes du groupe "TUNISAIR-SA" envers l'"O.A.C.A" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 000 KDT** pour l'ensemble du groupe. L'impact positif de cette opération s'élève à **149 365 KDT** pour la société mère "TUNISAIR-SA" et se répercutera sur le résultat de l'exercice 2014.

Notons, par ailleurs, que les conventions de concession entre la société "TUNISAIR-SA" et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. A ce titre, le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux sociétés à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "Mauritania Airways" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "TUNISAIR-SA" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€**. Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 095 KDT** ont été provisionnées à concurrence de **58 916 KDT** (**6 565 KDT** au titre de la participation de la société "TUNISAIR-SA" dans le capital de la société "Mauritania Airways", et **52 351 KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2013.

Dans son rapport daté du 18 Août 2014, le syndic de la liquidation a demandé au tribunal chargé de l'affaire d'engager la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société liquidée estimé à **55 546 KDT**, soit un engagement complémentaire estimé à **16 369 KDT**. A la date de rédaction de ce rapport, la société "TUNISAIR-SA" nous a informé que le tribunal n'a pas encore statué sur le sort final de cette affaire.

5.3 - Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "TUNISAIR-SA" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de 1 700 agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

Les pensions correspondantes aux retraites anticipées relatives à la période 2015-2022 seront arrêtées d'un commun accord avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

5.4 - Préjudice de carrière

Une commission a été désignée pour examiner les cas relatifs aux préjudices de carrière réclamés par le personnel de la société "TUNISAIR-SA". Les travaux de ladite commission sont actuellement en cours de traitement.

L'impact financier résultant de cette opération n'a pas été arrêté de façon définitive.

6- Vérifications et informations spécifiques

6.1 - Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information, de gestion et les processus opérationnels connexes rattachés notamment aux recettes commerciales et à la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 22 janvier 2015

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013**



.....Le Consortium

Cabinet d'expertise comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Commissaire aux comptes

SFC
32 Av Liberté 1002 Tunis
Tel : (216) 71 847 027
Fax : (216) 71 281 376

Consortium d'audit et de conseil, constitué entre le cabinet Hichem CHEKIR et le cabinet AMEX

Cabinet Hichem CHEKIR
Centre Urbain Nord Résidence
Carthage Palace 1082 Tunis
Tel (216) : 71 947 145- 71 492 541
Fax (216) : 71 496 122

AMEX
Résidence Regency- Rue du Lac
Leman les Berges du Lac, 1053 Tunis
Tel : (216) 71 861 750 -71 860 783
Fax : (216) 71 860 889

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air " TUNISAIR SA " – Tunis

OBJET: Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013.

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Les principales opérations sont détaillées comme suit:

- Certains personnels de "TUNISAIR-SA" sont mis à la disposition des sociétés filiales "TUNISAIR TECHNICS", "TUNISAIR HANDLING" et "TUNISAIR EXPRESS".

Les montants facturés et constatés à ce titre s'élèvent respectivement à **39 513 KDT**, **20 486 KDT**, et **153 KDT**.

- Les prestations relatives à l'assistance technique assurées et facturées par "TUNISAIR TECHNICS" à "TUNISAIR-SA", s'élèvent au titre de l'exercice 2013 à **86 202 KDT**.

- La filiale "TUNISAIR HANDLING" a réalisé avec la société "TUNISAIR-SA" les transactions suivantes :

- Prestations d'assistance au sol des passagers, avions et opérations fret courant l'exercice 2013 pour un total de **17 999 KDT**. Ces services sont facturés conformément à la convention commerciale conclue, pour une durée indéterminée, en Juin 2005 avec date d'effet le 1^{er} Avril 2005 et aux avenants subséquents signés en 2008 ;

- Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel contractuel intérimaire dont la charge globale facturée, par référence à l'annexe 3 de la convention commerciale précitée est de l'ordre de **6 034 KDT** ;
 - Les prestations d'hébergement, de transport et de restauration assurées aux passagers de "**TUNISAIR-SA**", ayant subis des irrégularités d'exploitation lors des escales en Tunisie s'élèvent à **2 253 KDT**. La facturation a été effectuée par référence à l'avenant n°03 de la convention commerciale précitée ;
 - L'achat pour le compte du personnel de "**TUNISAIR-SA**" des carnets de tickets restaurations pour un total de **1 794 KDT**.
- La filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" a réalisé avec la "**TUNISAIR-SA**" des transactions d'un total de **23 622 KDT** présentées comme suit :
- Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR-SA**" et consommés chez "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un montant de **21 608 KDT** ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel de "**TUNISAIR EXPRESS**" dont la charge globale facturée est de l'ordre de **671 KDT** ;
 - Règlement de diverses charges (carburants, frais de restauration, de transport, etc...) pour le compte de "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **1 343 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a réalisé au titre de l'exercice 2013, les opérations suivantes pour le compte de la filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un total de **12 827 KDT** :
- Refacturation des charges de carburant supportées par "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **4 784 KDT** ;
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de **3 466 KDT** conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
 - Facturation de la charge relative à la réalisation de deux vols présidentiels pour un montant de **559 KDT** conformément au procès-verbal signé par les parties ;
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR EXPRESS**" et consommés chez "**TUNISAIR-SA**" pour un montant de **803 KDT** ;
 - Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc...) pour un total de **3 215 KDT**.
- Le montant des échéances payées par "**TUNISAIR EXPRESS**" au profit de "**TUNISAIR-SA**" au titre de la convention de prêts de **1 911 KDT**, signée le 03 Décembre 2012, s'est élevé au cours de l'exercice 2013, à **1 800 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**". Les facturations réciproques au titre de l'exercice 2013 par l'"**A.T.C.T**" et la "**TUNISAIR-SA**" s'élèvent respectivement à **1 627 KDT** et **1 386 KDT**.
- La société "**A.I.S.A**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2013 pour un montant totalisant **10 285 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu avec la société "**A.I.S.A**" courant l'année 2008, une convention de compte courant associé, pour un montant en principal de **1 749 KDT** rémunéré à la moyenne des 12 derniers mois du TMM +1% , les intérêts comptabilisés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2013 sont de l'ordre de **93 KDT**.
- La société "**SCI ESSAFA**" a facturé des redevances de loyer pour un total de **1 661 KDT** conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.
- La société "**TUNISIE CATERING**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" son service "catering" au titre de l'exercice 2013 pour un montant de **20 231 KDT**.

2 - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- La société "TUNISAIR-SA" a conclu, courant l'exercice 2013, avec la société "TUNISAIR EXPRESS" les conventions suivantes :

Date de la convention	Objet	Montant en KDT	Remboursements 2013
26 Juin 2013	Prêt servant au financement de l'emprunt EDC	1 885	-
23 Octobre 2013	Prêt servant au financement des frais de révision moteur chez SECA	200	-
29 Novembre 2013	Avance en compte courant associé	600	-

Ces prêts sont rémunérés au taux d'intérêt TMM+1.

Le Conseil d'Administration de "TUNISAIR-SA" a décidé lors de sa réunion en date du 18 Décembre 2013, l'abandon au profit de la filiale "A.I.S.A" des intérêts échus arrêtés à un montant de **544 KDT**.

Le contrat d'externalisation signé en 2008 entre "TUNISAIR-SA" et "A.I.S.A" a fait l'objet des avenants n°3 et n°4 conclus en date du 24/7/2013 et 09/12/2013 ayant pour objet la révision des facturations effectuées durant les périodes du 01/07/2011 au 31/12/2012 et ce sur la base des charges réelles moyennant une marge de 3,7% et de 3,3% respectivement pour 2011 et 2012.

Cette régularisation des charges réelles a fait l'objet d'un complément de facturation effectué par "A.I.S.A" pour un total de **5 359 KDT**.

D'autres part, l'avenant n°5 du même contrat conclu en date du 09/12/2013 prévoit la régularisation des charges réelles pour l'exercice 2013 moyennant une marge de 2%. Il est à signaler que ces avenants n'ont pas été préalablement autorisés par le Conseil d'Administration de la société "TUNISAIR-SA".

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés par "TUNISAIR-SA" courant l'année 2013 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant encaissé en 2013 en KDT
ESSAFA	2012	604
AMADEUS	2012	5 688

- Les dividendes à encaisser par "TUNISAIR-SA" au titre des affectations des résultats de l'exercice 2013 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant des dividendes en KDT
ESSAFA	2013	809
AMADEUS	2013	7 695

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1- Les obligations et engagements de la Société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 26 Mai 2012. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **71 400 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **9 053 DT** et **774 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **2 142 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **8 344 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **594 DT**, **3 252 DT**.

- ✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint technique est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **54 396 DT** (sans allocations familiales et remboursement Fonds social **80 DT**)
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **10 565 DT** et **731 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 632 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **6 674 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **660 DT** et **5 088 DT**.
- ✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint commercial est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **53 107 DT** (sans allocations familiales et remboursement Fonds social **168 DT**)
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **10 313 DT** et **731 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 593 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **6 674 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **660 DT** et **5 211 DT**.

4.2- Les obligations et engagements de la société envers la Direction Générale, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à courts terme	104 270 (*)	-	182 929 (*)	-

(*) Dotation aux amortissements des voitures de fonction du Président Directeur Général et Directeurs généraux adjoints comprise pour des montants respectifs de **8 710 DT** et **24 894 DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 janvier 2015

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2013

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales**

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2013. Il s'agit principalement des comptes suivants :

31.12.2013			
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	7 173 KDT	5 016 KDT
461032	Recette à Ventiler MCO		25 375 KDT
468145	VENTE BSP	6 046 KDT	10 210 KDT
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	2 159 KDT	1 123 KDT
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	1 921 KDT	
468195	TAXES SUSPENSES		898 KDT
468196	COMMISSIONS SUSPENS	1 104 KDT	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTE RECETTE	7 935 KDT	4 016 KDT
	TOTAL	26 338 KDT	46 638 KDT

1.2 Certains comptes rattachés aux activités « Interligne », ci-dessous présentés, n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers:

Solde au 31.12.2013			
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
402200	FOURNISSEURS - COMPAGNIES AERIENNES	1 024 KDT	
408200	FACTURES NON PARVENUES COMPAGNIES AERIENNES		1 051 KDT
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	5 585 KDT	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	3 375 KDT	
461304	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - DIVERS	103 KDT	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		21 KDT
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	1 206 KDT	
	TOTAL	11 293 KDT	1 072 KDT

1.3 Des suspens comptables débiteurs et créditeurs de montants respectifs de **2 443 KDT** et **3 298 KDT** demeurent enregistrés au niveau du compte "RPA - Recettes Commerciales" bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

2.1 Certains comptes clients présentent au 31 Décembre 2013, des soldes non justifiés récapitulés au tableau suivant:

Solde au 31/12/2013				
Compte	LIBELLE	Aux	Débiteurs	Créditeurs
411200	IATA AIRPORT E & F (EUR)	C505894	3 097 KDT	
411200	AMADEUS IT GROUP SA	C001741	2 511 KDT	
411130	FOPRODEX	C001102	1 993 KDT	
411100	CLIENTS DIVERS	C000251	2 023 KDT	
411687	O.T.I. TUNISIE	C513081	1 056 KDT	
411200	SAUDI ARABIAN AIRLINES	C001322	1 048 KDT	
411200	ROYAL AIR MAROC	C001387	885 KDT	
411130	MINISTERE DU TRANSPORT	C000890	873 KDT	
411200	AIR ALGERIE	C001366	860 KDT	
411200	AIR EUROPA LINEAS	C001655		1 583 KDT
411200	AIR FRANCE	C001315		1 677 KDT
411200	ALITALIA	C001285		1 913 KDT
411200	NOUVELAIR	C001667		2 028 KDT
	Total		14 346 KDT	7 201 KDT

2.2 L'actualisation des créances libellées en monnaie étrangère au cours de change de clôture de l'exercice n'a pas été exhaustive. En effet, 54% des créances n'ont pas fait l'objet d'actualisation.

2.3 Certains soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **20 386 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

3. Fournisseurs et comptes rattachés

Certains comptes fournisseurs débiteurs et créditeurs non justifiés totalisant au 31 Décembre 2013, **12 956 KDT** et **8 727 KDT** sont ventilés comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2013	
	Débiteurs	Créditeurs
Fournisseurs étrangers débiteurs	12 164 KDT	
Fournisseurs d'exploitation locaux débiteurs	792 KDT	
Fournisseurs d'exploitation locaux créditeurs		3 563 KDT
Fournisseurs factures non parvenus		5 164 KDT
Totaux	12 956 KDT	8 727 KDT

4. La réconciliation des soldes réciproques

Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales et la société "Tunisair S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **3 737KDT** détaillés comme suit :

Filiales	SOLDE COMPENSE en KDT*		
	Solde Tunis air 2013	Solde filiale 2013	ECART
TUNISAIR TECHNICS	16 615	-17 151	-536
TUNISAIR EXPRESS	4 391	-560	3 831
TUNISIE CATERING	-24 828	24 375	-453
ATCT	-422	36	-386
AMADEUS	650	-638	12
AISA	600	669	1 269
TOTAL	-2 994	6 731	3 737

(*) Les soldes compensés tiennent compte des soldes clients, fournisseurs, autres passifs et autres actifs.

5. Liquidités & Equivalents de Liquidités

5.1 La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2013, un total solde débiteur de **94 KDT** et un total solde créditeur de **19 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires, ces comptes sont détaillés comme suit :

Solde comptable en DT au 31/12/2013			
N°Cpte	Libellé	Solde débiteur	Solde créditeur
532437	JORDAN INVESTMENT BANK	0	
532473	JORDAN INVESTMENT BANK	0	
532011	TRESORERIE GENERALE	3 290	
532097	BNA TABARKA - TND -	552	
532365	BNA ENNIFIDHA	514	
532383	TUNISIAN QATARI BANK	3 833	
532503	ALGEMENE BANK NEDERLAND AMSTERDAM	91	
532534	SOCIETE GENERALE VARSOVIE F/G	82 620	
532536	ARAB JORDAN INVESTMENT BANK AMMAN F/G	2 736	
532537	HANDELSBANKEN STOCKHOLM F/G		8 928
532553	ABN AMRO B. AMS CPTÉ EXPL.		10 517
532560	SHBC ATH COMPTE EXPL.	0	
532561	SGS BEG (CPTÉ EXPLOITATION)	0	
	Total	93 636	19 445

5.2 Certains autres comptes bancaires locaux et étrangers ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes (les relevés bancaires, les attestations de clôture..). ces comptes sont détaillés comme suit :

Solde comptable en DT			
N°Cpte	Libellé	Solde débiteur	Solde créditeur
532479	KOMERCENI BANK PRAGUE		134 765
532483	SOCIETE GENERALE VARSOVIE (PLN)		128 345
532493	HUNGARIAN BANK - BUDAPEST (HUF)		106 723
532486	COMERCENI BANK USD		89 028
532439	MAGYAR BANK BUDAPEST		87 867
532442	DEN DANSK BANK - COPENHAGUE (DKK)		31 371
532494	HUNGARIAN BANK - BUDAPEST (USD)		22 869
532492	ARAB BANK ROME		17 453
532453	HANDELSBANKEN STOCKHOLM		3 660
532490	SOCIETE GENERALE VARSOVIE (F.S. PLN)	151	
532473	JORDAN INVESTMENT BANK (USD)	4 956	
532526	DEN DANSK BANK COPENHAGUE F/G	8 628	
532969	BANK AUDI	13 448	
532535	CITY BANK ATHENES F/G	14 067	
532943	BIAT EUR	49 467	
532538	NBK HEAD OFFICE KOWEIT F/G	56 593	
532472	MBK HEAD OFFICE KOWEIT	58 658	
532552	B.B.V.A. MADRID CPTÉ EXPL.	63 525	
532480	NATIONAL COMMERCIAL BANK – JEDDAH	69 756	
532528	BNB B. BANK PRAGUE F/G	76 242	
532437	JORDAN INVESTMENT BANK (JOD)	276 881	
532006	UIB TUNIS	13 830	
532046	UIB GBP 08	4	
	Total	706 206	622 081

5.3 L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2013 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires antérieurs à l'année 2013 reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	3 831	2 868	1 019	1 825
Banques étrangères	546	1 091	221	43
CCP	58	36	5	21
Total	4 435	3 995	1 245	1 889

6. Personnels et comptes rattachés

6.1 Charges de personnels

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. A ce titre, nous avons relevé que les rémunérations (salaires de base, primes, indemnités) servis aux personnels au sol, navigant technique et commercial de la société courant l'exercice 2013 ne sont pas appuyées par des journaux de paie dûment signés et approuvés par les personnes habilitées.

Par ailleurs, ces rémunérations ne sont pas calculées sur la base d'un statut de personnel approuvé par les organes habilités.

6.2 Personnel en détachement

Le personnel de la société "TUNISAIR-SA" détaché auprès de la "TUNISAIR HANDLING" a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2013 de l'ordre de **20 486 KDT**. Cependant, ces charges n'ont pas été validées par la Direction des Ressources Humaines de cette dernière faute de production d'états nominatifs dûment signés.

Par ailleurs, les charges du personnel saisonnier mis à la disposition de "TUNISAIR-SA" et facturées par la "TUNISAIR HANDLING" au titre des exercices 2011 et 2012 pour un total de **3 108 KDT** ne sont pas matérialisées par des décisions d'affectation et appuyées par des documents justificatifs.

7. Situation de l'O.A.C.A

Le rapprochement des comptes réciproques entre la société "TUNISAIR-SA" et l'"O.A.C.A" au 31 décembre 2013 a révélé un écart négatif non justifié de **2 059 KDT**.

8. Travaux de réhabilitation et de maintenance de la flotte avionique

Les grandes visites réalisées par la société "TUNISAIR TECHNICS" sur le matériel avionique de la société "TUNISAIR-SA" au titre de l'exercice 2013 sont comptabilisées pour un montant de **4 975 KDT** sur la base d'un état annuel d'entretien. Toutefois, les éléments justificatifs des dépenses capitalisées au vu dudit état font défaut.



**ETATS FINANCIERS ET NOTES
AUX ETATS FINANCIERS
AU 31/12/2013**

Situation arrêtée au 31 décembre 2013

Montants exprimés en milliers de dinars tunisiens sauf indication contraire

Sommaire

1- <u>PRESENTATION DE LA SOCIETE</u>	21
2- <u>FLOTTE DE TUNISAIR</u>	22
3- <u>FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE</u>	22
4- <u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013</u>	24
5- <u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	30
✓ <u>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</u>	31
✓ <u>NOTES AU BILAN</u>	33
✓ <u>NOTES A L'ETAT DE RESULTAT</u>	45
✓ <u>NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	50
✓ <u>NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	52

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT (actuellement)

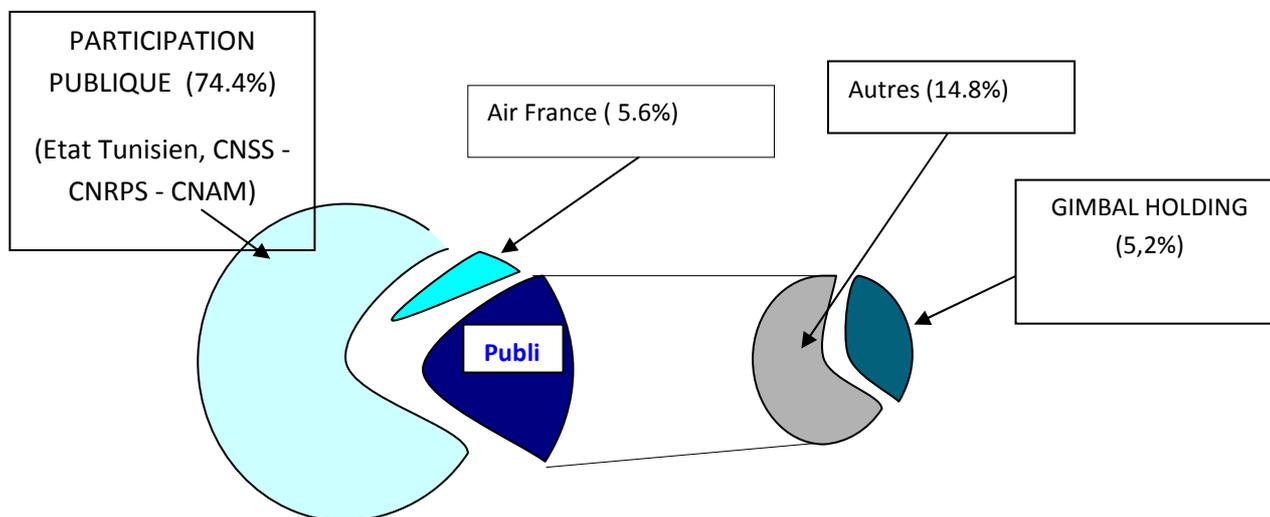
Président Directeur Général	SALOUA ESSGHAIER
Directeur Général Adjoint	ALI DRIDI
Secrétaire Général	HABIB TOUMI

MANAGEMENT (En 2013)

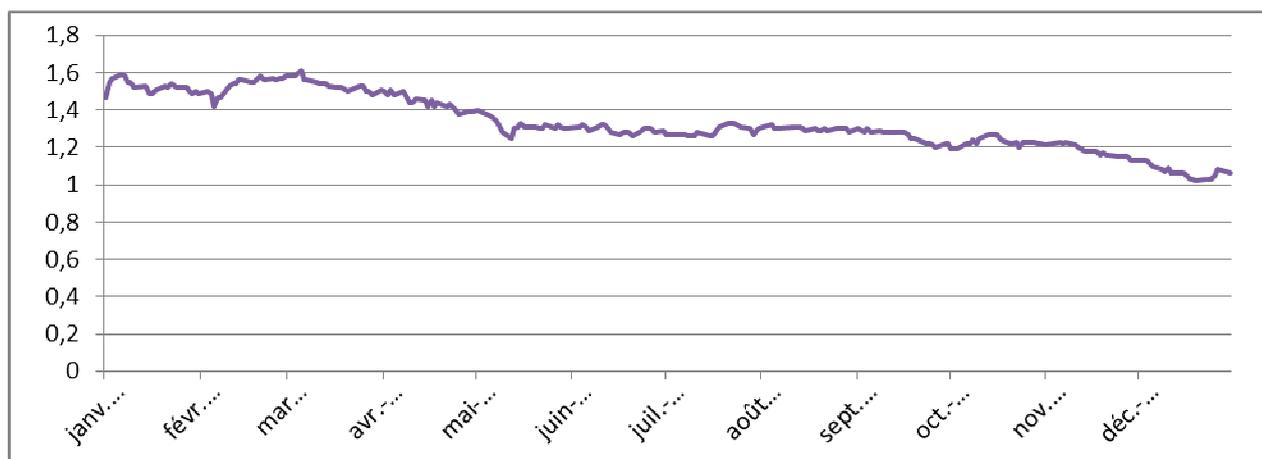
Président Directeur Général	RABAH JERAD
Directeur Général Adjoint Commercial	KHALED CHELLY
Directeur Général Adjoint Technique	CHIHEB BEN AHMED
Secrétaire Général	NEJIA GHARBI

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

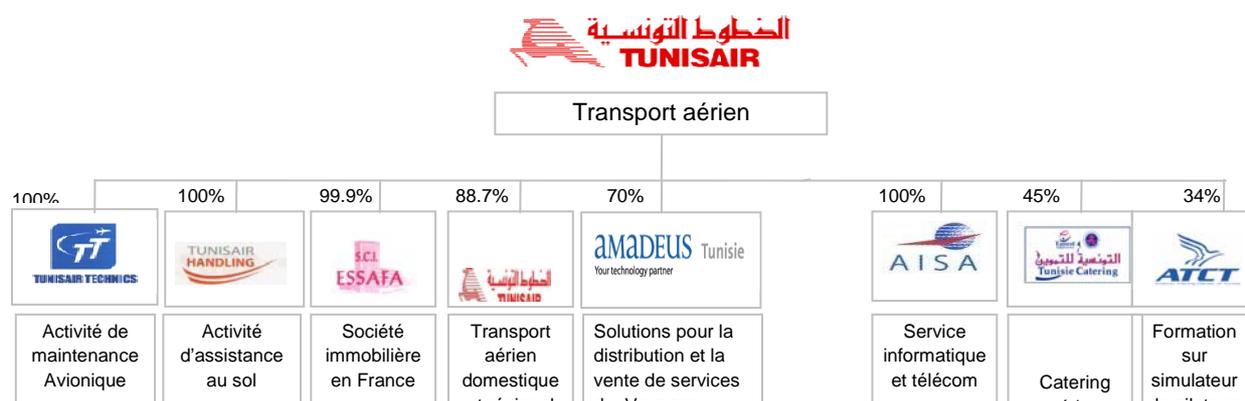
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2013: 106 199 280 DT



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



STRUCTURE DU GROUPE TUNISAIR



2- LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 38 appareils au 31/12/2013 :

Type d'avion	Nombre	Observations
A320	17	Dont 1 accidenté
A319	2	
A319ER	2	
A300-600	3	Retirés de l'exploitation en 2014 (un appareil fin décembre 2013, un deuxième en janvier 2014 et le dernier en avril 2014)
B737-500	4	Dont 2 ont été retirés de l'exploitation en décembre 2012, un appareil fin décembre 2013 et le dernier appareil en janvier 2014
B737-600	7	
B737-700	1	Hors plan de vol
A340	1	Hors exploitation
ATR 42	1	Hors exploitation

3- LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2013 a été marquée par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'activité:

- Une baisse du trafic de 2.3% par rapport à 2012
- Une baisse des Heures de Vol de 4.2% par rapport à 2012.

3-2 Au niveau de l'exploitation:

- Une baisse de (-2.60 %) des revenus de l'activité de transport passant de 1 114 MD en 2012 à 1 085 MD en 2013 (-29 MD). L'activité Charter a été le plus touchée avec une baisse de (-23.08 %).
- Une hausse des charges d'exploitation de 2.66% (+33.9 MD).
- Une hausse des taux des principales devises: (+7.24%) pour l'euro et (+3.87%) pour le dollar.
- Le prix moyen du baril a enregistré une baisse de (-2.7%).

3-3 Au niveau de l'investissement:

- Réception de deux nouveaux A320 respectivement en février et en avril 2013.

3-4 Au niveau Stratégique :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "Tunisair-S.A" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de 1 700 agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

Les pensions correspondantes aux retraites anticipées relatives à la période 2015-2022 seront arrêtées d'un commun accord avec la Caisse

3-5 Autres informations :

Affaire MAURITANIA AIRWAYS

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 08 mars 2012, la société « Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 janvier 2011 et un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société «Tunisair.SA» a fait opposition sur les produits de la liquidation par les voies réglementaires le 02 Décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091 K€** accepté à concurrence de **16 306 K€** par l'administrateur de la liquidation.

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 095 KDT** et ont été provisionnées à concurrence de **58 916 KDT** (6 565 KDT au titre de la participation de Tunisair dans le capital et 52 351 KDT au titre des impayées) au 31 Décembre 2013.

Dans son rapport daté du 18/08/2014, le syndic de la liquidation a demandé au tribunal chargé de l'affaire d'engager la responsabilité de la "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société liquidée estimé à **55 546 KDT**, soit un engagement complémentaire estimé à **16 369 KDT**.

OACA

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes de la société "TUNISAIR-SA" envers l' "O.A.C.A" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 Million de dinars** pour l'ensemble du groupe TUNISAIR. L'impact positif de cette opération qui s'élève pour la société "TUNISAIR-SA" à **149 365 KDT** sera répercuté sur le résultat de l'exercice 2014.

Préjudice de carrière

Une commission a été désignée pour examiner les cas relatifs aux préjudices de carrière réclamés par les employés de la société "Tunisair S.A". Les travaux de ladite commission sont actuellement en cours de traitement. L'impact financier résultant de cette opération n'a pas été arrêté de façon définitive.

ETATS FINANCIERS

BILAN 2013

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 286	4 286
Amortissements		-4 152	-4 152
		134	134
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 342 325	2 254 931
Amortissements		-1 332 123	-1 260 903
		1 010 202	994 028
Immobilisations Financières	6-1-3	175 820	177 485
Provisions		-79 110	-62 081
		96 710	115 404
Total des Actifs Immobilisés		1 107 046	1 109 566
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	52 422	29 515
Total des Actifs Non Courants		1 159 468	1 139 081
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	3 476	3 697
Provisions		-63	-71
		3 413	3 626
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	270 384	199 332
Provisions		-134 968	-114 855
		135 416	84 477
Autres Actifs Courants	6-1-7	243 074	176 176
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-8	36 364	11 227
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-9	98 215	89 515
Total des Actifs Courants		516 482	365 021
TOTAL DES ACTIFS		1 675 950	1 504 102

BILAN 2013 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Capitaux propres	<u>6-1-10</u>		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		472 489	473 427
Autres capitaux propres		0	20
Résultats Reportés		-272 922	-147 122
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		305 766	432 524
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-205 284	-125 799
Total Capitaux Propres Avant Affectation		100 482	306 725
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	<u>6-1-11</u>	450 754	382 405
Provisions pour risques et charges	<u>6-1-12</u>	25 414	34 545
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-13</u>	12 029	10 309
Total Passifs Non Courants		488 197	427 259
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-14</u>	458 831	268 203
Autres Passifs Courants	<u>6-1-15</u>	403 474	303 911
Autres Passifs financiers	<u>6-1-16</u>	224 966	198 004
Total Passifs Courants		1 087 271	770 118
Total des Passifs		1 575 468	1 197 377
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 675 950	1 504 102

ETAT DE RESULTAT 2013

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2013	2012
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 088 754	1 117 306
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	58 491	47 982
Total des Produits d'Exploitation		1 147 245	1 165 288
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-362 290	-381 496
Charges de Personnel	6-2-4	-187 306	-181 414
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-140 862	-118 763
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-344 568	-325 675
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-164 584	-152 923
Loyer avions		-6 297	-6 575
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-20 337	-18 071
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-81 235	-89 643
Total des Charges d'Exploitation		-1 307 479	-1 274 560
RESULTAT D'EXPLOITATION		-160 234	-109 272
Charges Financières Nettes	6-2-10	-35 601	-28 326
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-11	11 066	9 026
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	37 478	35 178
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-57 993	-32 405
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-205 284	-125 799
Impôt sur les Bénéfices		-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-205 284	-125 799
Résultat Net de l'Exercice		-205 284	-125 799
Effets des Modifications Comptables	6-2-14	-	926
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-205 284	-124 873

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2013

RUBRIQUES	NOTES	2013	2012
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 067 700	1 114 792
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-974 646	-1 029 214
Intérêts payés		-12 074	-16 548
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		2 858	8 202
Primes d'assurance déboursées		-11 791	-10 652
Autres flux affectés à l'exploitation		-6 991	-37 614
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		65 056	28 966
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorpo.		-71 950	-60 238
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 718	23
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-2 708	-779
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		2 603	3 964
Intérêts et Dividendes reçus		7 928	9 053
Autres flux liés aux activités d'investissement		-1 858	-97
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-54 267	-48 074
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		251 862	443 843
Remboursements d'emprunts		-245 546	-424 610
Flux nets affectés aux activités de financement		6 316	19 233
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-8 405	-3 826
VARIATION DE TRESORERIE		8 700	-3 701
<i>Trésorerie au début de la période</i>		89 515	93 216
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		98 215	89 515

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2013	2012	CHARGES	2013	2012	SOLDES	2013	2012
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 147 246	1 165 288	Achats d'approvisionnement. Consommés	-362 290	-381 496	Marge Sur Coût Matières	784 956	783 792
Marge Commerciale	784 956	783 792	Autres charges externes	-615 148	-588 314			
Total	784 956	783 792	Total...	-615 148	-588 314	Valeur Ajoutée Brute	169 808	195 478
Valeur ajoutée brute	169 808	195 478	Impôts et Taxes	- 2 720	-4 640			
			Charges de Personnel	-187 306	-181 414			
Total	169 808	195 478	Total	-190 026	-186 054	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	-20 218	9 424
Excédent brut d'expl.		9 424	insuffisance brut d'expl.	-20 218				
			Autres charges ordinaires	-57 268	-32 405			
Autres gains ordinaires	39 743	36 533	Charges financières	-14 339	-14 612			
Produits financiers et des placements	11 066	8 791	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-165 211	-134 421			
Transferts de charges	943	891	Impôts sur les bénéfices	-	-			
Total	51 752	55 639	Total	-257 036	-181 438	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-205 284	-125 799
Résultat des activités ordinaires	-205 284	-125 799	Effets Modifications Comptables		926			
Total	-205 284	-125 799	Total		926	Résultat Net après. Modification Comptable	-205 284	-124 873

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2013		2012
Logiciels	4 153		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 286
Amortissements	-4 152		-4 152
Total net	134		134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2013		2012
Terrains	2 844		2 844
Constructions	23 989		23 928
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	429		346
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 002 648	(1)	1 876 616
Matériels de transport aérien en cours	159 005		216 326
Equipement de rechange avionique	68 884		51 593
Matériels d'exploitation	4 622		3 971
Equipements de bureau	31 475		31 273
Matériels de transport roulant	6 988		6 808
Matériels et outillages	4 566		4 525
Autres immobilisations corporelles	11 656		11 481
Total brut	2 342 325		2 254 931
Amortissements	-1 332 123		- 1 260 903
Total net	1 010 202		994 028

(1)

- Dans le cadre de son plan de flotte, Tunisair a procédé au cours de 2013 au retrait d'un Boieng B737-500 et d'un A300-600 en décembre et à la réception de deux nouveaux A320 respectivement en février et en avril 2013.
- En plus des autres avions retirés de l'exploitation, Il y a lieu de signaler l'existence d'un A340 (VIP), un ATR42 non exploités ainsi qu'un A320 accidenté (en Mars 2013). Une dépréciation de valeur de 11 MD a été constatée pour ce dernier avion.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEB. 2013	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2013	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	0	2 843 331		2 843 331
CONSTRUCTIONS	49 493 175	212 340	-68 103	0	49 637 412	42 314 215	7 323 197
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	51 593 059	17 291 151	0	0	68 884 210	30 138 182	38 746 028
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 446 111 717	39 881 046	107 301 342	-26 215 461	1 567 078 644	1 004 926 519	562 152 125
RG	273 340 677	17 292 065	5 683 455	-15 429 911	280 886 286	147 125 368	133 760 918
GV	157 163 644	9 153 717	0	-11 634 744	154 682 617	51 526 440	103 156 177
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	216 326 254	49 979 758	-107 301 342	0	159 004 670		159 004 670
MATERIEL D'EXPLOITATION	3 971 064	651 116	0	0	4 622 180	3 984 687	637 493
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 807 696	180 568	0	0	6 988 264	5 860 276	1 127 988
MATERIEL & OUTILLAGE	4 525 782	40 216	0	0	4 565 998	3 994 558	571 440
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 273 875	201 112	0	0	31 474 987	30 917 361	557 626
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 480 341	107 606	68 103	0	11 656 047	11 335 141	320 909
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 254 930 615	134 990 695	5 683 455	-53 280 116	2 342 324 649	1 332 122 747	1 010 201 902
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0	0	4 286 503	4 152 875	133 628
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 259 217 118	134 990 695	5 683 455	-53 280 116	2 346 611 152	1 336 275 622	1 010 335 530

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2013	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2013
CONSTRUCTIONS	40 759 812	1 554 403	0	0	42 314 215
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	24 586 511	5 551 671	0	0	30 138 182
AVIONS & REACTEURS	0	0	0	0	0
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	981 145 843	49 996 136	0	-26 215 461	1 004 926 519
REVISIONS GENERALES	120 919 863	30 067 865	5 683 455	-9 545 815	147 125 368
GRANDES VISITES	38 787 450	19 377 421	0	-6 638 431	51 526 440
MATERIEL D' EXPLOITATION	3 771 605	213 083	0	0	3 984 687
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	5 296 740	788 830	0	-225 294	5 860 276
MATERIEL & OUTILLAGE	3 819 948	174 609	0	0	3 994 558
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 636 367	280 994	0	0	30 917 361
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 178 623	156 519	0	0	11 335 141
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 724	151	0	0	4 152 875
TOTAL	1 265 055 486	108 161 682	5 683 455	-42 625 001	1 336 275 622

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Obligations et bons à long terme	997		997
Prêts	18 188		20 136
Titres de participation	153 815	(1)	153 816
Autres immobilisations	2 820		2 536
Total brut	175 820		177 485
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-79 110</i>	(2)	<i>-62 081</i>
Total net	96 710		115 404

(1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs étrangères.

(2) Il s'agit de provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales (76.5MD) et au titre des échéances impayées des divers prêts (2.5MD).

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2013	31/12/2012	
TUNISAVIA	320 729	10	2,291	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	8 744 311	2 008 162	6 736 149
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	34 749 050	24 958 252	9 790 798
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	2 500	2 450
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	4 813 718	4 582 242	231 476
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 256 721	304 380	952 341
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR-S.A »

Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels au 31/12/2013

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2013	31/12/2012	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	70 001 239	52 288 025	17 713 214

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2013	31/12/2012	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	41	5 €	5 €	389	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 227	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 816 208	76 566 703	58 853 489	17 713 214

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2013		2012
Ecart de conversion	41 093		25 656
Frais de formation	11 329		3 859
Total	52 422		29 515

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013		2012
Stocks consommables catering	2 526		2 860
Stocks habillement	402		479
Autres stocks consommables	548		358
Total brut	3 476		3 697
<i>Provisions</i>	-63	(1)	-71
Total net	3 413		3 626

(1) Le stock dormant d'une valeur de 63 MD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2013		2012
Clients ordinaires	135 416		84 477
Clients douteux	134 968	(1)	114 855
Total brut	270 384		199 332
<i>Provisions</i>	-134 968		-114 855
Total net	135 416		84 477

(1) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2013		2012
Clients locaux	7 499		5 891
Administration	9 128		6 880
Administration étranger en Tunisie	175		126
Clients refoulées	1 870		1 737
Agence de voyage et tours opérateurs	11 691		10 435
Clients divers à l'étranger	17 979		17 332
Compagnie non clearing	57 394	(i)	51 944
Fret	176		123
Client en cours d'apurement	29 056	(ii)	20 387
Total net	134 968		114 855

(i) L'augmentation de ce poste est due à l'actualisation du solde en devise de la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004. La variation du solde est due à l'extension du périmètre des comptes concernés par la provision.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2013		2012
Personnel et comptes rattachés	20 336		19 336
Etat et collectivités publiques	52 738	(1)	71 843
Débiteurs divers	22 383		15 293
Divers autres actifs courants	198 879	(2)	118 718
Total brut	294 336		225 190
<i>Provisions</i>	<i>-51 262</i>		<i>-49 014</i>
Total net	243 074		176 176

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2013		2012
ETAT crédit de TVA	51 753		70 348
ETAT crédit d'impôt	281		528
TVA à l'étranger à récupérer	704		967
Total	52 738		71 843

(2) Divers autres actifs courants :

	2013		2012
Créance Tunisair Technics	116 773		62 577
Ventes BSP à encaisser	36 014		33 177
Charges constatées d'avance	563		1 653
Autres	45 529	(3)	21 311
Total brut	198 879		118 718

(3) Cette rubrique se compose principalement des avances sur commande des avions facturées en 2013 et réglées en 2014 (24 MD) et des soldes des divers comptes d'attente des autres actifs courants (21 MD).

6.1.8 Placements et autres actifs financiers

	2013		2012
Echéances à court terme sur prêts	32 641		10 412
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	1 578		0
Echéances impayées sur prêts	6 028	(1)	2 480
Intérêts courus à recevoir	1 561		815
Total brut	41 808		13 707
<i>Provision pour dépréciation des prêts</i>	<i>-5 444</i>		<i>-2 480</i>
Total net	36 364		11 227

(1) La variation correspond au classement des prêts TUNISIE CATERING (1.8 MD) et AISA(1.7 MD).

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2013		2012
Placements à court terme	20 001	(1)	20 001
Effets	21		21
Banques	77 960		69 245
Caisses	233		248
Total	98 215		89 515

(1) Le placement à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance est assimilé à de la liquidité.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2013		2012
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 869	(2)	462 807
Autres capitaux propres	0		20
Modifications comptables	0		926
Résultat reporté	-272 922		-148 048
Total net	305 766		432 524
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-205 284</i>		<i>-125 799</i>
Total capitaux propres avant affectation	100 482		306 725

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2013		2012
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(*) Conformément au décret 2009-2211 du 20 juillet 2009, accordant à la société « Tunis air » les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitations aux investissements, cette dernière bénéficie de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans au titre des bénéfices réalisés durant la période allant de 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Pour le bénéfice de l'avantage fiscal, la société « Tunis air » doit inscrire les bénéfices exonérés dans un compte de réserve à régime spécial au passif du bilan en vue de leur emploi dans la réalisation d'investissements au sein d'elle-même. La société « Tunis air » est tenue de payer l'impôt sur les sociétés dû et non acquitté majoré des pénalités de retard prévues par la législation fiscale en vigueur en cas de non respect des conditions énumérés par le présent décret.

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	31/12/2013	31/12/2012
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	8 631	9 569
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	461 869	462 807

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2013	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 2013	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013
Capital social	106 199						106 199
Réserve légale	10 620						10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	462 807	-938					461 869
Autres capitaux propres	20			-20			0
Modifications comptables	926					-926	0
Résultats reportés	-148 049		-125 799			926	-272 922
Résultat de l'exercice	-125 799		125 799		-205 284		-205 284
Total capitaux propres avant affectation	306 724	-938	0	-20	-205 284	0	100 482

6.1.11 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant du sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions airbus.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2013		2012
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	7 543		7 544
Provisions pour redevances OACA	44		44
Provisions pour affaires prud'homales	4 390		4 766
Provisions pour litiges commerciaux	2 465		3 015
Provisions pour pénalité de retard CNSS	10 972		19 176
Total	25 414		34 545

6.1.13 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des emprunts en devise.

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Fournisseurs locaux d'exploitation	371 500	(1)	227 689
Fournisseurs étrangers d'exploitation	26 619		23 582
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	- 1 024		690
Fournisseurs locaux d'immobilisation	391		378
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	30 453		1 928
Fournisseurs, factures non parvenues	35 403		18 487
Fournisseurs, retenues de garantie	161		121
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	458 831		268 203

(1) Les principaux fournisseurs locaux sont : Tunisair Technics (186MD), Tunisair Handling (52MD) et SNDP (68MD) qui représentent également les principales variations de ce poste soit respectivement (+79MD), (+31MD) et (+49MD).

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2013		2012
Créditeurs divers	289 308	(1)	196 689
Titres de transport non encore honorés	84 840	(2)	69 360
Personnel et comptes rattachés	20 616		25 618
Etat et collectivités publiques	7 931		7 911
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	544		4 098
Total	403 474		303 911

(1) Principalement solde OACA qui s'élève à 265 MD au 31/12/2013.

(2) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2012 mais non encore utilisés au 31 décembre 2013.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Echéances à moins d'un an sur emprunts	222 929		196 285
Intérêts courus et non échus sur emprunts	2 037		1 719
Total	224 966		198 004

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	2013		2012
Revenus de l'activité de transport	1 085 013	(1)	1 113 758
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	3 741		3 548
Total	1 088 754		1 117 306

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Transport des passagers et de bagage	1 064 493	(i)	1 093 242
Transport du fret et de la poste	20 520		20 516
Total	1 085 013		1 113 758

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2013		2012
Revenus «Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage»	801 054		813 850
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	7 005		6 379
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	135 797		124 507
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	120 637		148 506
Total	1 064 493		1 093 242

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2013		2012
Commissions sur ventes de titres de transport	1 422		1 097
Produits des comptes de réconciliation	16 696	(1)	13 247
Produits sur émissions des LTA	12 912		10 298
Produits des redevances pour concession VAB	13 354		13 652
Pénalité sur remboursement billets	10 114		7 931
Divers autres produits	3 993		1 757
Total	58 491		47 982

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les billets et les LTA vendus avant 1^{er} janvier 2012 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2013.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2013		2012
Carburant avions	332 236	(1)	350 159
Approvisionnement catering	26 026		28 772
Autres approvisionnements consommés	4 028		2 565
Total	362 290		381 496

(1) La baisse des dépenses carburant est la résultante des variations suivantes :

- baisse des heures de vol (-4.2%)
- augmentation du cours du dollar (+3.87%)
- baisse du prix du baril (-2.7%)

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2013		2012
Personnel au sol	107 013		98 279
Personnel navigant technique	50 640		51 472
Personnel navigant commercial	29 653		31 663
Total	187 306		181 414

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Dotations aux amortissements	114 073	(1)	106 191
Dotations aux provisions	29 055	(2)	13 693
Reprises sur provisions	-2 266		-1 121
Total net	140 862		118 763

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	2013		2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	107 497	(i)	102 559
Dotations aux résorptions des charges à répartir	7 397		4 455
Transfert de charges d'amortissement	-821		-823
Total	114 073		106 191

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2013		2012
Dot. aux provisions pour créances douteuses	22 372	(ii)	7 256
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	6 683		6 437
Total	29 055		13 693

(i) la variation de (+4.9 MD) des amortissements sur immobilisation est composé principalement de :

- la hausse des amortissements avion (+11.5MD) suite à l'acquisition de deux A320 en 2013.
- la baisse des amortissements réacteurs et équipements avioniques (-6.2 MD).

(ii) la constatation des provisions complémentaires de 22 MD provient essentiellement de:

- la Dotation de 7 MD suite actualisation au taux de change au 31/12/2013 de la créance impayée sur Mauritania Airways.
- Une Dotation de 8.6 MD sur les clients en cours d'apurement (soldes antérieurs à 2004).
- Une provision sur les clients administration, locaux et divers à l'étrangers respectivement de 2 MD, 1.6 MD et 1.6 MD.

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Redevances de survol	95 993		89 992
Redevances d'atterrissage	43 276		42 300
Redevances d'embarquement	130 160		123 373
Redevances de réservation électronique	42 108		37 458
Diverses autres redevances	33 031		32 552
Total	344 568		325 675

La hausse des redevances aéronautiques est due essentiellement à l'augmentation du cours de l'euro (+7.24%).

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	16 244		12 614
Assistance Commerciale (Autre)	67 630		62 116
Assistance Technique (Tunisair Technics)	74 116		72 885
Assistance Technique (Autre)	2 384		1 481
Assistance FRET	3 880		3 566
Assistance divers	330		261
Total	164 584		152 923

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Commissions sur vente Titre de transport	16 152		12 537
Commissions incitatives accordées	1 153		1 064
Super commissions	2 599		4 024
Commissions sur ventes LTA	433		446
Total	20 337		18 071

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2013		2012
Assurance des avions	8 055		11 424
Diverses autres charges d'exploitation	73 180	(1)	78 219
Total	81 235		89 643

(1) Diverses autres charges d'exploitation :

	2013		2012
Loyers et charges locatives	5 124		5 326
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	4 240		6 843
Prestation informatique	10 285	(1)	12 470
Frais télécom	5 408		4 328
Documentation	3 316		3 456
Hébergement	8 677		8 995
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 946		3 801
Frais de repas PN	7 000		7 513
Services bancaires et assimilés	4 696	(2)	1 938
Autres	21 488		23 549
Total	73 180		78 219

(1) Ce montant représente les prestations facturées par AISA conformément à l'avenant N°5 du contrat d'externalisation des services informatiques à l'exclusion des projets IT en cours.

(2) l'augmentation de 2.8 MD est expliquée essentiellement par les frais des nouveaux crédits contractés pour le financement des avions livrés en 2013.

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2013		2012
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	12 950		13 024
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	21 262	(1)	13 714
Autres charges financières	1 389		1 588
Total	35 601		28 326

(1) Le poste « Dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers » enregistre principalement la dépréciation de la participation de TUNISAIR dans ses filiales TUNISAIR HANDLING, TUNISAIR TECHNICS et ATCT respectivement de 6.7 MD, 9.8 MD et 1 MD ainsi qu'une provision sur les prêts donnés à TUNISIE CATERING (1.8 MD) et à AISA (1.7 MD).

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une augmentation, due essentiellement à la hausse des dividendes reçus des filiales.

	2013		2012
--	------	--	------

Intérêts des placements à court terme	699		982
Revenus des Emprunts Obligataires	-		116
Intérêts des dépôts bancaires à terme	600		559
Rémunération des comptes bancaires	467		397
Revenus des Prêts à long terme	579		23
Dividendes reçus	8 507	(1)	6 533
Intérêts de retard facturés	213		227
Divers autres produits des placements	0		189
Total	11 066		9 026

(1) Les dividendes comptabilisés en 2013 sont ceux reçus d'AMADEUS (7.7MD) et de SCI ESSAFA (0.8MD).

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2013		2012
Gains de change	23 003		26 229
Produits nets sur cessions d'immobilisation	129		46
Autres gains sur éléments non récurrents	13 141	(1)	0
Reprises sur amortissements et provisions	927		5 718
Produits divers ordinaires LIMOCA	257		3 133
Divers autres gains ordinaires	21		52
Total	37 478		35 178

(1) Ce montant représente le remboursement reçu des assureurs au titre d'indemnisation du sinistre avion TS-IMB.

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2013		2012
Pertes de change	44 502		29 515
Charge diverses ordinaires LIMOCA	228		2 760
Pénalités et amendes	1 630	(1)	101
Autres pertes sur éléments non récurrent	10 905	(2)	25
Autres charges diverses ordinaires	728		4
Total	57 993		32 405

(1) Pénalité de retard relative au redressement fiscal liquidé en 2013.

(2) constatation de la perte de valeur de l'avion accidenté TS-IMB.

6.2.14 Effets des Modifications Comptables:

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2012 se composent comme suit:

- Les redressements des produits IATA 2011 (-1MD)
- et la reprise sur les prestations informatiques AISA (+1.9 MD) suite au changement du mode de facturation.

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2013		2012
Encaissements des clients en Tunisie	302 482		204 948
Encaissements des clients à l'étranger	271 072		391 930
Encaissements des Ventes B. S. P	493 446		517 914
Total net	1 067 000		1 114 792

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2013		2012
Sommes versées aux fournisseurs	-762 505		-831 806
Sommes versées au personnel	-212 141		-197 408
Total	-974 646		-1 029 214

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2013		2012
Gain de change	9 017		6 282
Pertes de change	-17 422		-10 108
Total	-8 405		-3 826

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2013	2012
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	4 082	6 504
Cautions données	5 777	1 991
Total	9 859	8 495

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2013	2012
Garanties bancaires reçues	2 794	383
Cautions reçues	1 909	3 154
Total	4 703	3 537

6.4.3 Caution solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur :

- de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.
- Et de sa filiale AISA et ce, en garantie du remboursement du solde du prêt en CCA vis-à-vis de SITA

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2012 (TND)	Reliquat en principal au 31-12-2013 (TND)
Tunisair Express				
6 000 000	BIAT	13/01/2009	3 450 000	3 150 000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	2 750 000	2 250 000
6 000 000	BNA	13/01/2009	4 054 056	3 891 894
3 000 000	ATB	13/01/2009	2 209 944	1 808 166
26 043 794,8 (22 123 509 USD*1,1772)	Etat Tunisien	10/03/2008	9 748 885 USD	7 582 466 USD
AISA				
1.470.000USD	SITA	22/11/2012	1 000 000 USD	0